

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2103

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

883 650 228 RCS Créteil.

MMV.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : Cours Marigny, 94300 Vincennes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PROSOL DIGIT Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 1 000 000,00 EUR Siège social 375 Rue Juliette Récamier 69970 Chaponnay N° RCS 831 111 737 RCS Lyon, est société absorbante MMV Société par actions simplifiée Au capital de : 50 000,00 EUR Siège social Cours Marigny 94300 Vincennes N° RCS 883 650 228 RCS Créteil, est société absorbée Les comptes de la société MMV, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux résultant des comptes clos au 30 septembre 2025. L'évaluation faite sur la base de la valeur nette comptable aboutit aux valeurs des éléments de l'actif et du passif suivantes : Actif : 33 235,20 EUR Passif : 2 810 052,11 EUR Actif net apporté : - 2 776 816,91 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, et dès lors que la société absorbante détient depuis le jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de traité de fusion et détiendra jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante La fusion serait réalisée à compter de son approbation et de la constatation de la réalisation de la fusion par décisions de l'associé unique de MMV et décisions de l'associé unique de PROSOL DIGIT. La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société MMV et la transmission universelle de son patrimoine à la société PROSOL DIGIT, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion aurait un effet fiscal et comptable rétroactif au 1er octobre 2025. Date du projet : 26/03/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 26/03/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon au nom de la société PROSOL DIGIT Date de dépôt : 26/03/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société MMV.